



# Mairie de Grisy Les Plâtres Val d'Oise

N° 2021-03

## **ARRÊTÉ RELATIF À LA CAPTURE DES CHATS**

La Maire de la Commune de Grisy-les-Plâtres,

**Vu le** code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu le** code de la Santé Public,

**Vu le** code Rural,

**Vu le** code Pénal,

**Vu le** décret n°2002-1381 du 25 novembre 2002, relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants.

**Considérant** la demande de l'association de protection animales : Les Chachous de Chacha domiciliée 4 rue des Maurois – 95810 GRISY LES PLÂTRES, représentée par Monsieur CAUBET Gilles.

**Considérant** le danger pour les personnes ou les animaux domestiques que représente cette invasion de chats sauvages.

**Considérant** le caractère urgent de la situation.

### **ARRETE :**

- Article 1.** Les chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification puis seront relâchés dans les mêmes lieux.
- Article 2.** Il est prévu une opération de capture à compter du 15 février 2021 dans tous les lieux publics de la commune. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.
- Article 3.** L'identification de ces chats sera réalisée au nom de la commune de Grisy-les-Plâtres 10 rue Robert Machy 95810 Grisy-les-Plâtres.
- Article 4.** La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association Les Chachous de Chacha domiciliée 4 rue des Maurois GRISY LES PLÂTRES.
- Article 5.** Le présent arrêté sera affichée en mairie. Le délai de recours contre le présent arrêté est de deux mois.
- Article 6.** La Maire de la Commune de Grisy les Plâtres, Le Commandant de la Gendarmerie de Marines, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grisy les Plâtres, le 02 février 2021.



La Maire,

C. CARPENTIER

**10, rue Robert Machy – 95810 GRISY LES PLATRES - Tél 01.34.66.62.69**

Ouvertures : Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30 - 12h ; Mercredi : 13h - 17h

mairie-de-grisy-les-platres@wanadoo.fr

www.grisylesplatres.fr